

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 5.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingenieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	5 degr. dessus zéro.	70 degrés.	27 pouces 5 lignes.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
7 heures 48 m.	11 heures 50 m. 40.	4 heures 12 m.			

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 5 décembre 1839.

Ceux qui sont à la tête des affaires publiques, qui gouvernent, devraient au moins par pudeur respecter les premières notions du droit constitutionnel et laisser à d'autres mains le soin de déchirer des fictions qui tombent chaque jour en discrédit ; mais ils n'y mettent pas tant de façons, ils ne veulent même pas qu'on puisse avoir un doute, ils font apparaître la réalité tout entière.

Le texte constant des discussions de l'opposition constitutionnelle depuis plusieurs années a été celui-ci : *Le roi règne et ne gouverne pas*. La coalition s'était formée pour faire prévaloir cette maxime ; la crise du 12 mai amena au pouvoir des hommes qui s'étaient donné mission de la mettre en vigueur, et la voilà maintenant plus que jamais traitée avec mépris, par qui ? par le roi, et abandonnée par ceux qui voulaient la soutenir.

Quand M. Teste s'est mis en tête de faire une commission d'enquête sur la vénalité des offices, nous savions bien qu'il allait se prendre à plus fort que lui, qu'attaquer le monopole de quelque manière que ce fût n'était pas chose praticable dans l'état actuel de notre organisation politique ; aussi n'avons-nous jamais pris au sérieux les travaux de la commission.

Si nous avions pu un instant nous faire illusion, le *Journal des Débats* se serait chargé de nous éclairer. A peine la commission s'était-elle réunie, qu'il déclara qu'elle se livrait à de vaines recherches, que ses travaux ne pouvaient avoir de résultat ; il se prit aussi à persiffler M. le garde-des-sceaux, à lui montrer de l'hostilité.

Ceci était significatif. Le *Journal des Débats* ne se hasarde pas contre les ministres sans avoir ses garanties ; il était facile de comprendre qu'il avait la pensée du château. M. Teste, effrayé de ses attaques, se hâta de rassurer tous les titulaires d'offices ; le *Moniteur* devint aussitôt porteur de paroles conciliatrices ; mais ce n'était pas assez pour la royauté : il fallait qu'elle intervint personnellement.

Le 29 novembre une députation des notaires d'Eure-et-Loir se rend au château pour présenter au roi les doléances des notaires de ce département ; on lui fait bon et cordial accueil. Le roi, après avoir écouté son doyen, prend la parole pour déclarer « que, pour son compte, il ne consentirait jamais à ce qu'on portât atteinte à la loi de 1816. »

Cette réponse était explicite ; elle était évidente ! La preuve que le roi se mettrait comme obstacle vis-à-vis la volonté ministérielle, si elle osait le contrarier dans ses vues.

Mais cette déclaration rabaisse le pouvoir ministériel à un tel degré, qu'on ne peut plus désormais lui attribuer aucune vitalité. Dans l'ordre constitutionnel, la royauté est irresponsable, à la condition de ne pas se mêler au mouvement des affaires. Les projets de loi sont l'œuvre des ministres ; à eux à les proposer, à eux à les soutenir devant les chambres et à les faire adopter ; à la royauté à écouter en silence les débats du parlement. Son action ne commence qu'au moment où finit l'action des autres pouvoirs. Elle dit son mot en rejetant ou en adoptant les propositions ministérielles quand elles sont votées. Ici, il ne s'agit pas même d'une loi en discussion, et déjà la volonté royale s'est manifestée ; on n'a pas encore publié le projet ministériel, et déjà le roi a opposé son veto formel. Mais qu'est-ce alors que le gouvernement constitutionnel ainsi pratiqué ? n'est-ce pas une amère dérision ?

Théâtre du Gymnase.

CHRISTOPHE LE SUÉDOIS, DRAME EN CINQ ACTES, PAR M. JOSEPH BOUCHARDY. — LES BELLES FEMMES DE LYON, ANTIPOUS, VAUDEVILLES.

Le théâtre a pris une voie fautive, une mauvaise direction, s'écarte de toutes parts les critiques, et ceux qui ont toujours glissé dans leur chemin, et ceux qui, comme la girouette, ont accepté tout souffle de vent, et le raisonneur, et le bel esprit. Voyez, continuent-ils, la nullité et l'immoralité trônent en souveraines sur toutes scènes, et la planche la plus haute n'a rien à envier à la planche la plus infime ; — la tirade est aussi oiseuse que le mot est scandaleux ; toute belle chaste se ferme au vers nu comme au couplet grivois. Les belles oreilles ! l'oreille du roi Midas ! Malheureux ! vous discréditez l'art dont vous n'êtes que les valets, car vous n'existez que par lui, qu'à la condition de lui brosser son manteau. Il est vrai que trop souvent vous avez bien de la boue, bien des taches à lui enlever. Brossez ! Brossez donc ! mais pour donner un lustre au vêtement et non pas afin de le trouer. Ce que je nie à la critique, c'est l'omnipotence future qu'elle s'arroge, c'est ce triste droit qu'elle se croit acquis d'écraser le germe du présent en exhauçant la squelette du passé, c'est de faire, pour ainsi dire, avorter l'avenir. Comme si l'esprit humain ne progressait pas sans cesse ! Comme si, un degré de l'échelle franchi, il fallait renverser l'échelle ! Non pas, il faut gravir, gravir encore, gravir incessamment. L'intelligence n'est pas le serpent symbolique qui se mord la queue, c'est l'horizon sans limites ; l'œil se trompe et croit pouvoir saisir la ligne du cercle, c'est plus loin, et chaque pas fait pour atteindre au but en éloigne. Corneille meurt, Molière naît. Chaque époque, chaque homme, mais toujours un homme ! Et pourquoi refuser à notre siècle ses hommes, ses pensées ? Est-ce que le souffle des révolutions a consumé le feu sacré du génie comme le souffle des barbares a éteint le feu sacré des vestales ? Est-ce qu'on a chassé la pensée dans sa bière ? Loin de là. Au lieu du foyer vous avez l'incendie, le Titan, au lieu du naïf. La critique se pose en garde prétorienne de cet empereur qu'on nomme le public : elle laisse le génie, soldat des avant-postes perdu en Germanie ou

Si nous avions jamais mis en doute les empiétements de la prérogative royale, si nous avions aussi mis quelque espérance dans la coalition, nous n'aurions pas en ce moment de paroles assez dures pour reprocher à M. Teste sa position humble et rampante devant le roi depuis la publication de sa réponse à la députation des notaires d'Eure-et-Loir. Au lieu de faire démentir nettement le compte-rendu du *Journal des Débats*, il a à peine osé dans le *Moniteur parisien* indiquer quelques rectifications qu'il a enveloppées d'expressions d'une étourdissante humilité.

Les conditions fondamentales de la charte sont donc violées ouvertement par les empiétements de la prérogative royale ; mais là où elle envahit, il est du devoir de la presse de porter la discussion ; là où la royauté se découvre, il est de son droit de diriger ses coups. Pour nous qui n'avons rien à attendre des fictions constitutionnelles, nous acceptons franchement la position qu'on nous fait.

La nouvelle de nos désastres en Afrique a vivement ému la capitale ; la presse est unanime pour engager le gouvernement à prendre des mesures promptes et énergiques pour combattre Abd-el-Kader. L'opinion publique sera donc favorable à toute détermination qui pourra raffermir notre conquête et même l'étendre.

Déjà deux régiments d'infanterie ont reçu des ordres de départ pour l'Afrique, d'autres vont suivre sans doute. Ici se place, selon nous, une observation importante. N'est-ce pas chose peu raisonnable que d'envoyer des régiments entiers en Afrique ? ne devrait-on pas prendre dans les corps des compagnies de voltigeurs et des hommes propres au service de tirailleurs, en former des bataillons d'élite qui seraient éminemment propres à combattre les Arabes ? C'est une guerre de partisans que nous avons à soutenir ; les fatigues, les maladies, les marches forcées, l'impérialisme du climat sont bien plus redoutables que le sabre de l'Arabe. Or, pour faire un service aussi actif que celui qu'exigera la guerre d'Afrique, tous les hommes ne sont pas convenables.

On a déjà senti la vérité de cette observation, puisqu'on a depuis plusieurs années créé des corps spéciaux qui ont été désignés sous le nom de zouaves et de chasseurs d'Afrique. Avant d'embarquer nos soldats, qu'on réfléchisse donc sérieusement à la nature de la guerre qu'ils sont appelés à faire, et qu'on agisse en conséquence. La formation de bataillons ou de régiments provisoires de tirailleurs ne retarderait pas l'envoi des renforts que nous devons faire partir pour l'Afrique.

Les journaux ministériels donnant à l'expédition des *Portes-de-Fer* une importance exagérée, et cherchant à faire jouer au duc d'Orléans le rôle d'un triomphateur, l'ont mis, selon nous, dans l'obligation de retourner immédiatement en Afrique pour y prendre un commandement et y conquérir enfin les palmes qu'on lui a décernées.

Le 6^e régiment d'infanterie légère et le 31^e de ligne, en garnison à Lyon, viennent de recevoir l'ordre de départ. Le 6^e s'embarquera pour l'Afrique, le 31^e restera à Marseille.

On lit dans le *Commerce de Lyon* :

Les élections des membres du conseil-général et du conseil

en Espagne, user son cerveau, harasser son corps, émousser ses armes. Il crie : Qui vive ! et elle l'abandonne en lâche ; et quand ce n'est pas le javelot hostile, c'est elle qui le tue ; elle l'empoisonne, nouveau Germanicus.

La pensée est le palladium qu'une main vigoureuse élève et qui couvre toute une nation ; nous ne sommes pas plus invulnérables que nos aïeux, acceptons donc ce bouclier.

Il y a eu de tout temps (car quel temps n'a été néfaste pour les annales populaires ?) à renverser des oppressions, à extirper des abus, à stigmatiser des crimes. On a eu des vices à assommer, des ridicules à souffler. Les grandes vertus légues par l'histoire ont été à honorer ; il y a eu dans tout cœur une corde sainte et sensible qu'il a fallu faire vibrer en accords harmonieux. A Corneille le héros romain, ces vieux républicains austères moulés en bronze, ce peuple terrible Briarée, qui crie avec ses cent langues, qui trappe avec ses cent poings ! A lui aussi le gigantesque dévouement espagnol ! à lui le martyr chrétien ! A Racine l'harmonie et les larmes ! à Racine, le chantre profane et le chantre sacré, la harpe de Salomon et la harpe de David ! A Molière le vice qu'il terrasse, les ridicules qu'il bafoue ! ce faux dévot auquel il a ôté sa couche de fard, qu'il enchaîne au pilori ! ces marquis qu'il habille en singes de carnaval, comme Beaumarchais fera plus tard du noble, son contemporain, un mannequin de paille à effrayer les oiseaux !

Chacun accomplit son œuvre. — Vive la foi, le courage, le civisme ! — A bas l'autel ! — A bas le titre ! — Une révolution, 1789, dira le dernier mot : A bas le trône !

Et nous, spectateurs stupides, regarderons-nous cette course rapide sans pousser au char, fous, hébétés par le bruit de la rotation ? Stérilité, impuissance : nous ne connaissons pas ces mots ; tels que nos devanciers, nous portons dans nos flancs de grands enfantements. Mœurs, histoire, tout nous est outil prompt, tranchant, incisif. A l'œuvre !

Le théâtre devint républicain sous la Convention nationale, et Marie-Joseph Chénier fut la moins malheureuse expression de la littérature dramatique de cette époque. Je dis moins malheureuse ; car alors le génie avait autre chose à faire qu'à fabriquer des alexandrins ; car c'est entre une déclaration des droits de l'homme

d'arrondissement, qui ont eu lieu dimanche et lundi derniers, ont donné les résultats suivants :

Au 1^{er} canton, M. Vachon-Imbert a été réélu membre du conseil d'arrondissement.

M. Clément Reyre, membre sortant du conseil-général, qui avait pour concurrent l'honorable M. Laforest, notaire, dont nous avons signalé la candidature aux électeurs, a, le premier jour, obtenu 121 suffrages, et M. Laforest 93. Le nombre des votants ne se trouvant pas égal au tiers des électeurs inscrits, il n'a pu y avoir de nomination. Le lendemain, M. Clément Reyre a réuni 134 voix sur 241 votants, et M. Laforest 102. En conséquence, M. Reyre a été réélu ; mais quoique son concurrent ait échoué, la grande quantité des suffrages qui lui ont été donnés est un témoignage non équivoque de l'estime méritée dont il jouit parmi ses concitoyens.

Dans le 6^e canton, M. Desprez, ayant obtenu 81 voix sur 91 votants, a été réélu membre du conseil-général. Le nombre des inscrits étant dans ce canton de 237, on voit avec quelle indifférence les électeurs exercent les droits qui leur sont dévolus, et dont ils semblent ne pas sentir toute l'importance.

M. Fleury Dela, juge d'instruction, a été élu membre du conseil-général, par le canton de Saint-Genis-Laval, en remplacement de M. Dubouchet, membre sortant.

M. de Varax a été aussi élu membre du conseil-général, en remplacement de M. Putinier, membre sortant. M. le docteur Janson a été réélu membre du conseil d'arrondissement ; à l'Arbrestre, M. Leuillon de Thorigny l'a été également au même conseil. A Condrieu, M. Faugier a été nommé en remplacement de M. Chassagnieu. Ont été de même réélus : à Vaugneray, M. Bouchard-Jambon ; à Givors, M. Sain de Manneville ; à Saint-Symphorien, M. Besson.

Pour l'arrondissement de Villefranche, M. Peyré a été réélu membre du conseil-général par le canton d'Anse, et M. Permezel a été nommé, par le canton de Belleville, membre du même conseil, en remplacement de M. Place-Lafond. A Villefranche M. Chanrion, et au Bois-d'Oingt M. Lucien Chavanis, ont été réélus membres du conseil d'arrondissement.

Etat des affaires qui seront appelées aux assises du 4^e trimestre 1839

Jeudi 5 décembre. — Gelas, (Joseph) : vol commis dans une maison habitée, à l'aide d'escalade et d'effraction. Défenseur, Me Jules Côté.

Vendredi 6. — Moquet (Jacques) : [détournement de deniers publics, faux et usage fait sciemment de pièces fausses en écriture de commerce. Défenseur, Me Charbonnier.

Samedi 7. — Farre (Jean-Claude), Neuf (Pierre) et Beziat : vol commis dans une maison habitée, à l'aide d'escalade et d'effraction, et complicité. Défenseur, Me Thimécourt. — Idem. Martin (Louis) : attentat à la pudeur consommé, sans violence, sur une fille âgée de moins de onze ans. Défenseur, Me Jules Côté.

(La suite à un prochain numéro.)

EXPOSÉ DU MAIRE DE LA VILLE DE LYON,

Lu le 14 novembre 1839,

AU CONSEIL MUNICIPAL,

En lui présentant les propositions de recettes et dépenses pour le budget de l'année 1840.

Messieurs,

J'ai eu l'honneur de vous présenter successivement, depuis deux mois, divers rapports relatifs à des recettes ou à des dépenses se rattachant à l'exercice de 1840. Il m'a paru que les objets dont je vous ai entretenus en quelque sorte par anticipation exigeaient des explications et des développements détaillés qui n'auraient pu trouver convenablement leur place dans les observations générales et rapides qui accompagnent chaque année la présentation du budget. J'ai pensé aussi que vos commissions ordinaires ou spéciales auraient plus de temps à elles pour faire un examen approfondi de ces mêmes affaires, et que dans tous les cas les décisions du conseil conserveraient ce caractère de maturité qu'on aime à leur reconnaître.

et le décret de mort qui envoie son frère André à l'échafaud que Chénier fait applaudir son *Charles IX* ; car c'est au bruit du tocsin et du canon que répètent les bords du Rhin que Rouget de l'Isle note sa *Marseillaise* ; car alors chacun campait, l'un à la tribune, l'autre sur le champ de bataille. Cette tendance généreuse est étouffée par l'Empire, étouffée par la Restauration ; mais elle ressuscite, nouvelle Juliette, et son Roméo ne s'endormira pas. Déjà il y a eu des efforts louables ; ce ne sont pas des succès, ce sont des luttas, luttas progressives, et que nous signalons à l'opinion publique. Quand un drapeau se déploie avec ces mots : SOUVERAINETÉ POPULAIRE ! nous courbons la tête sous ses plis, et nous tirons l'épée pour lui.

Aujourd'hui, l'égoïsme nous dévore comme l'ogre du conte ; ce siècle est une barre de fer rongée par la rouille. Pourtant on pourrait s'en faire un soc de charrue, une faux. Aujourd'hui donc que la pensée est fautive comme l'argent de Philippe-le-Bel, nous devons honorer l'homme qui rejette l'alliage sacrilège, qui extrait de la mine l'or et le monnayeur pur ; l'homme qui ose creuser les entrailles de la terre, en tirer le fer et le battre audacieusement en armure. Que celui qui agit ainsi soit un artiste de mérite médiocre (et je le conteste), ce sera un bon citoyen (et c'est incontestable).

La basse critique de certaines hautes feuilles de la capitale et les nobles instincts de M. Bouchardy nous ont inspiré ces lignes. — Que chacun en prenne sa part !

Le dévouement est toujours la première donnée des drames de ce jeune auteur, donnée généreuse, vraie, populaire, parce que le peuple est de tous les dévouements, lui pour qui jamais on ne se sacrifie. Quand, avec la force que donne la crainte, les bouches pusillanimes s'écrient : Aux frontières ! qui court les défenses ? le peuple ! Quand une embarcation est submergée, qu'un homme se noie, qui brave le flot de la mer, les rochers des côtes, le courant du fleuve ? le peuple ! Quand l'incendie enserré dans ses deux bras enflammés un quartier de ville, qui lutte avec le géant de feu, qui se brûle en l'étreignant, en le terrassant ? le peuple ! toujours le peuple ! Toujours il offre sa vie, citoyen ou soldat. Que lui font les barrières nationales ? il n'aura jamais de la terre que six pieds de long sur trois de large ;

Vole ! Et ici admirez. Vous croyez que Christophe va se perdre, se désespérer ; il rend grâce à Dieu. Loin de lui l'orgueil ! Il se croyait incompris. Vive moi, loin de lui l'orgueil ! Il se croyait incompris. Vive moi, loin de lui l'orgueil ! Il se croyait incompris. Vive moi, loin de lui l'orgueil !

ce produit à 2,650,000 f. Pour justifier ma proposition, il me suffira de vous faire observer que le nouveau règlement de l'octroi n'a été mis en vigueur cette année qu'à partir du 1^{er} juillet, et que la partie de la ville récemment comprise dans le rayon de l'octroi n'a dû donner jusqu'à ce moment qu'un produit assez minime, en raison des approvisionnements plus ou moins considérables faits certainement avant le 1^{er} juillet. La consommation tend chaque jour à épuiser les objets assujettis aux droits, et l'on peut considérer que l'extension du rayon commencera réellement à produire son effet en 1840. Par ce motif, je propose le chiffre de 2,650,000 f. avec l'espoir fondé que mes prévisions seront confirmées par l'expérience.

Les recettes ordinaires, d'après la proposition que j'ai l'honneur de vous faire, s'élèvent à 3,392,051 f. 70 c.

RECETTES EXTRAORDINAIRES.

Nous n'avons presque plus rien à recevoir pour prix des anciennes ventes de terrains à Perrache; une somme seulement de 6,237 f. figure sous ce titre au budget de 1840, no 2.

Depuis la fin de l'année 1838 jusqu'à ce jour, les ventes nouvelles de terrains que j'ai consenties, au fur et à mesure que l'occasion s'est présentée, l'ont été en imposant aux divers acquéreurs l'obligation de payer dans le courant de l'année 1840, et j'ai agi ainsi en prévision des difficultés attachées à la présentation du budget qui nous occupe. Le montant des prix de ces ventes nouvelles et partielles arrive à 108,762 f., y compris les intérêts calculés jusqu'à la fin de l'année prochaine. Cette somme est portée sous le no 3.

À l'art. 4, ventes nouvelles de terrains à Perrache, je porte 330,000 f. : ce chiffre, il n'en faut pas douter, sera au moins atteint. Indépendamment de quelques ouvertures qui m'ont été faites pour l'acquisition de terrains avoisinant l'entrepôt des liquides, je suis en voie de traiter pour la vente de la masse occupée autrefois par M. Arban, masse d'une superficie considérable.

Les ventes du bâtiment dit du Château-d'Eau et de la terre des Sablons ont été effectuées, l'une au prix de 27,162 f., et l'autre au prix de 26,355 f., intérêts compris jusqu'à l'époque du paiement, fixée au 31 décembre 1840. Cette époque a été fixée afin de concilier autant qu'il dépendait de moi les intérêts particuliers des acheteurs avec les exigences du budget prochain.

Sous les nos 7, 8 et 9 sont portés les produits présumés :

- 1^o De la vente d'une maison à Saint-Just, que vous m'avez autorisée à aliéner par l'une de vos dernières délibérations;
- 2^o Du domaine de la Ferratière, divisé par lots d'après un plan qui a reçu votre approbation et celle de M. le préfet;
- 3^o D'un terrain communal existant près du quai de l'Arsenal, et limité au nord par la rue Martin.

La position de la maison et des terrains dont il s'agit doit nous donner la certitude que les soumissionnaires ne manqueront pas au jour de l'adjudication, et nous pouvons considérer comme assurée la perception des sommes que je porte pour ces divers objets au budget de l'exercice prochain. On s'occupe en ce moment de la rédaction du cahier des charges pour appeler la concurrence par la voie ordinaire de l'adjudication publique.

Par une délibération récente, vous m'avez autorisé à aliéner sur la mise à prix de 30,000 f. toutes les parties de terrain de la Pépinière départementale inutiles au service public. Le chiffre de 30,000 f. porté sous le no 10 est le résultat de votre décision.

Il en est de même de la somme de 108,347 f. 23 c., chapitre des recettes extraordinaires, art. 11. Cette somme, y compris les intérêts, sera payée par la compagnie du chemin de fer, conformément à la transaction que vous avez approuvée le 3 octobre 1839.

Par le même traité la compagnie s'est engagée à payer 34,000 f. destinés aux frais de pavage du cours Charlemagne. Cette somme doit figurer aux recettes extraordinaires de 1840, et sera reproduite au même budget, au chapitre des dépenses extraordinaires, avec son affectation spéciale.

Le dernier article des recettes du projet de budget est une somme de 4,000 f., que les sieurs Roux et Caffé se sont engagés à payer à la ville pour le compte du sieur Lacour, ancien entrepreneur des remblais de l'abattoir. Le traité conclu à cet effet en 1838 a été approuvé définitivement par ordonnance royale du 11 octobre 1839.

L'ensemble de ce chapitre de recettes s'élève à 659,863 f. 22 c.

Les recettes ordinaires étant de 3,392,051 70

Il en résulte que la totalité de nos ressources

applicables à 1840 est de 4,051,914 92

(La suite à un prochain numéro.)

donc on estime son œuvre, donc on va la réaliser; le peuple sera soulagé, heureux. Chaque famille aura du pain, et la nation aussi son pain — la gloire!

Détrompe-toi, enfant du peuple. Est-ce que le brigand pille pour faire l'aumône? est-ce que les grands ont jamais compris l'obéissance au devoir? est-ce qu'ils sont jaloux de droits étrangers aux leurs? Les grands s'inquiètent bien des souffrances de ces millions de pauvres héros qu'ils courbent sous leur verge! Tu as dit, toi: Dévouement! — Ils diront, eux: Vanité! La patrie? qu'est-ce que cela leur fait? Tu étais prodigue, toi, tu voulais faire largesse de ton trésor, — largesse! largesse! — et tu semais ton génie à pleines mains, comme le laboureur sème le grain. Eux, ce sont des avares, ils thésaurisent pour eux et enfouiront ton œuvre pour en jouir seuls. L'intérêt matériel du peuple ne leur importe guère. Un nom, de la gloire, de la popularité peut-être... voilà ce qu'il leur faut. Du pain? ils mangent du gâteau; de l'eau? ils boivent du vin de France à pleine coupe. Ils ont tout; mais ce qu'ils veulent encore, c'est une ovation, c'est que l'opprimé mette lui-même son cou dans le collier et resserre le nœud qui doit l'étrangler.

Nous sommes à la cour. Tout a changé. Ce n'est plus l'ouvrier mineur qui nourrit religieusement le vieillard et la jeune fille, ce n'est plus le paysan qui rêve la délivrance d'une nation; c'est le ministre-médecin qui laisse mourir ses sujets et ses malades, c'est son secrétaire, fils de Bohème, l'empoisonneur, c'est un gueux en sous-ordre qui se glorifie d'assassiner avec le poignard, et, derrière tout cela, un fantôme royal dans l'ombre, invisible, mais qu'on devine tombé sous la table du banquet ou sur le sein d'une courtisane.

Frédage est un habile homme, mais non moins avide qu'ambitieux. Pourquoi n'exploiterait-il pas le vol jusqu'au bout? Il y a là fortune et gloire à acquérir. A lui gloire et fortune! Il donne le coup de pied de l'âne à Olaus, ministre en disgrâce, et, pour compléter l'œuvre, il rive à la chaîne qu'il lui forge Christophe, venu au palais pour réclamer son œuvre. Voleur et volé sont déportés ensemble.

Sur ces entre faites, le mineur Pierre, qui n'est autre que Gustave Wasa, après être tombé sanglant dans les mains des conjurés qu'il avait pu rallier, se relève à la tête d'une armée, et bientôt la Suède est soumise. Frédéric lui présente son manuscrit et est nommé premier ministre. Enfin l'heure de libération a sonné pour la Suède. — Vive Gustave Wasa! vive Frédéric! Cependant le remords tourmente cet homme, il craint, il n'ose

Ce matin de graves sinistres ont eu lieu au pont d'Ainay; trois bateaux, dont deux chargés de moellons, ont été jetés ensemble au travers de la même arche. La pesanteur des charges et la rapidité du courant ont brisé d'abord le plus grand des trois bateaux sur lequel portait tout le poids, et s'est affaissé avec un horrible fracas. Des deux bateaux de pierres, l'un a passé heureusement sous l'arche que l'enfoncement du grand bateau venait de débarrasser, et a pu être amarré au pont d'Ainay; l'autre a donné par le travers de la pile, et après avoir navigué quelques minutes dans le remous, il s'est enfoncé. Heureusement personne n'a péri.

Paris, 3 décembre 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Le journal officiel du soir contenait hier la note suivante que reproduisent aujourd'hui tous les journaux :

« La guerre vient d'éclater en Afrique. Le gouvernement du roi a pris toutes les mesures que réclame la dignité de la France. Des ordres sont donnés pour expédier à l'armée d'Alger des renforts considérables en hommes, chevaux et matériel, et vingt-cinq mille hommes vont être immédiatement appelés sous les drapeaux. »

Si on entend par là que vingt-cinq mille hommes vont passer du continent en Afrique pour renforcer nos troupes militantes, c'est une bonne mesure et que tout le monde approuvera. L'opinion publique est à la guerre. On dit seulement que ce n'est pas assez d'un renfort de vingt-cinq mille soldats, et qu'il en faudrait envoyer quarante mille au-delà de la Méditerranée. Ce sera une dépense énorme à faire, mais le pays ne marchande pas avec son honneur, son repos et la sûreté de ses enfants. Et puis, si nous devons être condamnés encore à de grands sacrifices d'or et de sang, ne vaut-il pas mieux les faire dès à présent que d'en faire long-temps encore qui, à la longue, seront beaucoup plus coûteux par leur fréquence même? Que l'expérience soit donc pour nous une école profitable!

C'est au système du maréchal Clauzel qu'on veut revenir; les circonstances en font d'ailleurs une nécessité. On se rappelle que dans le temps le maréchal a condamné le traité de la Tafna; il n'est pas un seul bon militaire qui n'en ait fait autant. Le simple bon sens disait que constituer à côté de nous un chef habile, co-religionnaire des Arabes, sachant leur langue, leurs usages, leurs mœurs, les connaissant tous, jouissant d'un immense empire sur ses compatriotes, c'était commettre une insigne folie.

— Le marquis de Crouy-Chanel a été transféré à Sainte-Pélagie, et son neveu, le comte du même nom, a été transféré à la Conciergerie. Le mandat d'amener de M. Deslessert a été converti pour tous deux en mandat d'arrêt. Ces deux personnages ont été mis au secret le plus absolu.

On ne sait rien de bien positif sur les papiers saisis chez M. le marquis de Crouy, sur sa table de nuit. On nous assure qu'une partie de ces papiers, sinon la totalité, formait une correspondance du prince Louis avec M. de Crouy.

M. de Crouy venait, dit-on, d'apprendre qu'une combinaison approuvée par le prince l'excluait de la direction de l'organe des bonapartistes, et il venait de réunir sa correspondance pour partir le jour même où il a été arrêté, et aller voir le prince Louis.

Quant à la conspiration dont le prince aurait été le principal moteur, il est fort possible qu'elle ne se rattache en rien aux arrestations de la semaine dernière. Seulement, il est constant que le prince a voulu débarquer à Eu. On parle beaucoup de ce projet dans les salons ministériels, et ce n'est un secret pour personne qu'un ami intime du roi (quelques-uns nomment le maréchal Gérard) a écrit, il y a deux mois, à M. Louis pour l'avertir que son projet était connu, et qu'on l'engageait à abandonner cette folle entreprise, dans l'intérêt du beau nom qu'il portait.

Si ce fait, qui se répète aujourd'hui partout, vient à se confirmer, il en faudra conclure que le pouvoir, en gar-

trionpher. A chaque instant il entend des pas qui le font trembler, des voix qui le font pâlir. Le vaisseau qui conduisait les déportés a dû être coulé à fond, pourtant il lui a semblé voir deux ombres se dresser à ses yeux. Olaus, Christophe, sont-ce vos spectres qui viennent, comme dans *Macbeth*, faire à cet homme ses nuits sans sommeil? Non, c'est bien vous. Justice! justice! Le peuple crie: Vive Frédéric! et Frédéric est en proie à toutes les angoisses du crime et de la lâcheté.

Vous dire comment le voleur Olaus et le volé Christophe ont remis le pied sur le sol suédois, comment les deux déportés se retrouvent à Stockholm dans le palais du régent, sur le marchepied du trône du ministre Frédéric, comment ce dernier est convaincu d'avoir non-seulement volé le manuscrit du paysan, mais encore d'avoir empoisonné lâchement le père de Gustave Wasa, crime qui pesait sur le bûcheron André, dont la pauvreté cachait le capitaine Wolgann, ce serait chose impossible à raconter, et qu'on n'enrayerait pas plus facilement que les intrigues dans lesquelles on cherche à envelopper Christophe, et qu'il déjoue, lui qui termine le drame par une ovation qu'il a tant méritée. Les situations se pressent, marchent, courent, devant la pensée du spectateur, et besoin serait d'un livre pour les développer. Au reste, l'œuvre de l'auteur dramatique est là, et si j'ai un peu embrouillé l'écheveau, adressez-vous à elle pour le débrouiller.

Chacun pourra juger de l'action dramatique de la pièce; ce que j'ai voulu constater, c'est l'action philosophique, l'homme du peuple pauvre, misérable, arrivant à la volonté par l'intelligence, par la volonté au salut d'une nation! l'homme du peuple arrivant par tous les martyres à l'apostolat!

Le voyez-vous, ce gueux, ce mendiant? Il tient le monde en ses mains; de son cerveau jaillit l'étincelle qui éclairera et réchauffera. Vous lui jetez la pierre, mais les juifs l'ont lancée contre Christ! vous l'emprisonnez, mais les cardinaux-inquisiteurs ont envoyé au cachot Galilée! C'est que l'apparence, la forme n'est rien. Une femme rallie les armées de France et couronne un roi à Reims, au milieu du camp des Anglais. Sous le haillon battent de nobles cœurs, et la couronne d'épines ceint des fronts plus larges que la couronne d'or.

Vouloir, vouloir fermement chasser le découragement comme un parasite et arriver au but, tel est le sens du drame. Vouloir! — pouvoir! Et l'homme pris pour expression de cette fermeté est de la dernière argile qu'un médiocre statuaire eût choisie pour modeler son type.

M. Bouchardy n'est pas un auteur ordinaire, il est homme de

dant l'exploitation de ce complot avorté jusqu'à ce jour, n'a voulu que mettre en pratique la vieille et éternelle ruse qui consiste à faire peur aux chambres deux ou trois semaines avant l'ouverture de la session.

— Le duc d'Aumale, qui n'a pas fini ses études de collège, vient d'être nommé chef de bataillon, au mépris de la loi sur l'avancement, qui, décidément, a le droit d'être violée par les princes. Pourquoi n'a-t-on pas donné tout de suite à M. d'Aumale les épaulettes de lieutenant-général?

— Un journal rappelle que lors du traité de la Tafna, l'article suivant fut publié par tous les journaux sans être suivi du moindre démenti :

« Les maréchaux Gérard, Molitor, Soult, ont été en conférence avec M. le président du conseil sur le traité-Bugeaud. On assure qu'ils ont été unanimes pour le rejeter. Le maréchal Gérard a dit surtout qu'il croirait son honneur compromis envers le pays s'il donnait son assentiment à un acte qui, selon lui, est l'abandon forcé de la conquête de l'Afrique. »

— On assure que l'empereur du Maroc va être mis en demeure de cesser avec Abd-el-Kader toute relation.

— C'est une fort mauvaise plaisanterie que celle qui a été faite à M. Bugeaud en disant qu'il allait avoir un commandement en Afrique. D'abord il nous semble que toute espèce de plaisanterie est déplacée en présence des nouvelles déplorables qui nous sont venues d'Alger. En second lieu, M. Bugeaud ne doit plus songer à mettre les pieds en Afrique. Le traité de la Tafna et le procès Brossard sont deux barrières qui l'en doivent séparer à jamais.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 3 DÉCEMBRE.

La rente a ouvert avec un peu de tendance à la baisse. On a donné à Tortoni à 82 5 et 2 1/2.

Au parquet, la rente a ouvert à 82 05, et dès les premiers cours, tous les symptômes de baisse ont disparu. Le 3 constamment demandé est monté à 82 20, et a fini au parquet à 82 05.

A quatre heures, il était offert à 82 20. Le 5 p. 0/0 est toujours très-demandé; il est monté à 112 20, et a fermé à 112 15.

Extérieur.

Une correspondance de Madrid, publiée par la *Sentinelle des Pyrénées*, fait connaître l'issue des négociations engagées entre Espartero et Cabrera.

Cabrera, dit cette correspondance, a demandé que tous les grades des officiers de son armée fussent reconnus et qu'on ne les tint pas à l'écart comme ceux qui ont joui du traité de Bergara. Il a demandé, en outre, que don Carlos fût réintégré dans ses biens et honneurs. C'est ce dernier point, rigoureusement défendu par Cabrera, condition *sine qua non* de tout arrangement, qui a fait naître toutes les difficultés.

Espartero n'a pu y accéder d'abord. Des pourparlers ont eu lieu, les propositions les plus avantageuses ont été faites à Cabrera; mais il a toujours résisté, déclarant qu'il avait pris les armes pour don Carlos, qu'il voulait défendre ses droits jusqu'au bout, et que s'il consentait à ne plus soutenir ses prétentions à la couronne, c'est que le prétendant lui-même paraissait y avoir renoncé.

D'après la correspondance de Madrid, les cortès n'auraient été dissoutes qu'afin de laisser à Espartero la liberté d'accepter l'ultimatum de Cabrera. Ainsi l'insurrection serait sur le point de mettre bas les armes; les provinces seraient pacifiées, et don Carlos, en revanche, serait reconnu infant d'Espagne.

Avant d'ajouter foi à cette nouvelle, nous attendrons qu'elle soit confirmée.

SUITE DU RAPPORT DE M. BLANQUI

Sur la situation économique de nos possessions dans le nord de l'Afrique.

(Voir le Censeur des 22, 28, 29, 30 novembre et 5 décembre.)

Les tributs qu'ils payaient étaient insignifiants. Non-seulement ils ne reconnaissaient pas le gouvernement central, mais même ils

conscience, et l'avenir lui réserve encore des succès, s'il persévère dans l'idée qu'il a adoptée, lui qui n'hésite pas à prendre son héros sous le chaume le plus humble — le pied dans la neige — le front dans la nue.

Que M. Bouchardy n'oublie jamais qu'il est homme du peuple, que sa condition d'homme de progrès l'a fait ce qu'il est, qu'en ce moment il appartient au peuple, duquel il ne se séparerait que par une apostasie, et nous lui accorderons toujours notre juste tribut d'applaudissements, comme l'a fait vendredi dernier la population lyonnaise.

M. Alexandre a joué convenablement le rôle de Christophe et a eu quelques beaux moments. M. Ambroise a fait ressortir assez bien un rôle secondaire. Nous recommanderons à M. Saint-Léon d'accentuer avec moins d'emphase, et de ne pas traîner toutes ses syllabes finales de la même façon.

M. Charles Labie, déjà connu par plus d'un succès à Paris, a voulu, dans un séjour qu'il vient de faire à Lyon, payer son tribut à sa ville natale. Sa pièce des *Belles femmes de Lyon*, faite en collaboration avec M. Claudius, est un petit acte plein de verve et d'esprit. Dialogue animé, mots heureux, couplets portant coup. Nous lui trouvons cependant un grave défaut — l'immoralité. L'expression n'est pas souvent chaste et notre auteur a surpris Diane au bain. Deux artistes vivent ensemble, l'un fait tout et n'a rien; c'est le contraire pour l'autre, l'exploité finit par bernier l'exploiteur qui s'humilie devant lui. — *Te saluant César!* — L'intrigue n'est pas forte, mais il y a mille paillettes qui toutes brillent, scintillent, et malgré vous, quand même, vous forcent à rire. Tu as ri, public; tu es désarmé. Applaudis!

Voulez-vous les poses les plus extravagantes et le physique le plus drôle possible? prenez Breton, l'acteur de vaudeville le mieux mal fait. Voulez-vous de l'entrain? prenez Ambroise. Nous souhaiterions un peu plus de souplesse dans le jarret à M. Adam qui joue un rôle de danseuse, et qu'on a tort de faire *funambule* quand on peut en tirer un aussi bon parti comme comédienne.

Que vous dire d'*Antinoüs*? Le public, froid d'abord, a sifflé ensuite. Nous espérons qu'il y aura appel de l'arrêt qu'il a porté sur cette pièce, et nous nous empresserons de rendre justice à l'auteur dont le nom n'a pas pu être prononcé au milieu des rumeurs du parterre.

Post Scriptum. — Nous apprenons que le public a déjà admis des circonstances atténuantes. ANTOINE WATTEAU.

obéissaient avec peine à l'autorité de leurs chefs. Il fallait assiéger chaque bourgade et y perdre des soldats quand on voulait sérieusement lever quelques impôts. Jamais ces hommes-là n'obéiront de bonne grâce à nos lois et n'entreront dans la famille coloniale. Notre civilisation doit les absorber ou les éconduire peu à peu. Ceux qui viennent à Alger y gagnent beaucoup d'argent, dont ils sont très-avides; mais ils ne tardent point à émigrer. L'Algérie française est devenue pour eux une colonie où ils ne s'arrêtent que pendant le temps nécessaire pour faire leur fortune. Qui donc conserverait l'espoir d'assujettir à nos usages et surtout à nos lois ces indomptables montagnards qui n'ont jamais supporté aucun maître, quand nous ne sommes pas encore parvenus, dans Alger même, siège de notre gouvernement, à obtenir des musulmans la simple déclaration régulière et authentique des naissances, des mariages et des décès? C'est à ces signes d'obéissance que se fait reconnaître la domination souveraine, et la nôtre est encore tellement incomplète, que nous ne savons pas même ce qui se passe dans la capitale où elle s'exerce depuis plus de neuf ans.

Sous quelque point de vue qu'on envisage cette grave question, il est impossible d'espérer que nous transformions jamais en administrés soumis et en contribuables exacts les Arabes de la plaine et les Kabyles de la montagne. Il faut prévoir l'époque où nous devons nous passer de leur concours, ou plutôt il faut la hâter. Eux seuls, en effet, forment obstacle au développement colonial, en nous empêchant tout à la fois d'assainir la plaine et de la cultiver. Nos plantations ne seront jamais plus défendues contre la dent de leurs bestiaux que nos personnes contre les embuscades de leurs malfaiteurs. Quand nous aurons des camps de dix mille hommes, à quoi nous servirait leur protection, si la sécurité n'est pas complète dans l'espace qui les sépare? La sécurité d'un pays ne consiste pas seulement dans la présence d'une force considérable, mais dans la confiance morale des uns et dans la crainte salutaire des autres. Or, cette confiance et cette

crainte n'existent pas en Afrique. Elles ne pourront s'établir que par l'occupation coloniale successive et graduelle, mais entière et absolue, du territoire conquis. Il n'est pas indispensable d'y procéder par la violence; nous ne l'avons pas fait le lendemain de la victoire, nos mœurs répugnaient à le faire aujourd'hui. Mais il ne faut pas non plus que la puissance de la France et l'épée du vainqueur risquent de jouer un rôle ridicule chez des barbares. J'avoue que je ne me croyais pas le moins du monde en pays français, lorsque je voyageais à quelques lieues d'Alger, avec deux cavaliers devant moi, deux derrière et quelques-uns encore à mes côtés, les armes chargées, comme s'il y avait eu un assassin à redouter dans chaque buisson et dans chaque pli du terrain. Telle est pourtant la position où nous nous trouvons encore dans presque toute la régence.

Il doit donc paraître désormais bien évident que nous ne ferons rien de grand et de stable en Algérie avec l'appui des indigènes; bien plus, nous ne fonderons la colonisation qu'en dépit d'eux. Il ne faudrait plus songer qu'à les éconduire, par l'organisation d'un système complet dans toutes ses parties, qui produirait dans les campagnes ce que notre activité seule a déjà produit dans les villes. Les Bédouins qui vivent de rapines seraient ainsi évincés, comme les Maures qui vivaient d'abus. Nous garderions les peuplades paisibles et laborieuses, comme nous avons gardé les Biskeris et les Mozabites à Alger. Ces peuplades se verraient dans la nécessité de cultiver leurs terres d'une manière conforme aux intérêts généraux de la colonisation, ou de les céder aux colonisateurs. La civilisation traquerait les récalcitrants d'asile en asile, et les nouveaux propriétaires contribueraient bientôt à faire respecter la propriété. Il faut perdre l'espoir de combiner ensemble des éléments aussi antipathiques que le libre parcours et la clôture, le goût du pillage et le respect de la propriété, et surtout l'indépendance vagabonde de l'Arabe avec les servitudes inséparables de l'administration française. Nous écrivons beaucoup et nous payons assez,

en Europe; c'est la base de notre civilisation. Les Arabes paient peu et n'écrivent jamais. Il suffirait d'un bureau solidement établi dans la Mitidja, et qui leur fit éprouver le supplice des écritures, pour nous en débarrasser promptement. Jusqu'à ce que nous ayons adopté des mesures décisives pour cerner et réduire ce petit nombre de rebelles, nous n'aurons point de repos. Ils ne sont pas dix mille, et ils tiennent la France en échec, comme des insectes attachés à la peau du lion. Puisque les armes n'y font rien, attaquez-les par la plume. La plume est une arme puissante aujourd'hui, car c'est elle qui rédige les lois.

Nous devons confesser toutefois que, dans la première effervescence de l'enfement colonial, les Européens ont eu des torts qui ne réclament pas à un faible degré l'attention et peut-être la sévérité de la métropole. Nous avons donné dans Alger des exemples. Le flot qui transporta nos premiers émigrants n'était pas exempt d'écume. On se crut tout permis, qu'on eût échappé à ces regards investigateurs qui, dans les pays libres, retiennent les hommes sur la pente du mal, à défaut de moments de confusion et de désordre, les Arabes ne durent pas concevoir une haute idée de nos mœurs. Dans ce nouveau monde français, les Washington et les Franklin furent rares, convenons-en.

(La suite à un prochain numéro.)

BOURSE DE PARIS DU 5 DÉCEMBRE.

Trois pour cent	82
Cinq pour cent	112
Quatre pour cent	101 60
Rentes de Naples	103 25
Actions de la banque	2965

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

Feuille d'Annonces.

EN VENTE AU BUREAU DU CENSEUR,
au profit des ouvriers sans travail.

Le feuilleton du Censeur du 24 novembre, intitulé :
UNE LYONNAISE A SON MAIRE

A PROPOS DE SON PRINCE.

Prix : 20 centimes.

SOUS PRESSE :

POUR PARAÎTRE LE 10 DÉCEMBRE,

Chez Durand de Montlouis, libraire, rue de la Préfecture, 2,
et place Confort, 9.

BOUCHERIE D'AFRIQUE,

HYMNE FUNÉBRE,

PAR LÉOPOLD CUREZ (DE LA MEUSE).

ANNONCES JUDICIAIRES.

ÉTUDE DE M^e DARGAUD, AVOUÉ A LYON, RUE DE LA LOGE, 4.

(1614) Le samedi sept décembre mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, il sera procédé, à l'audience et pardevant le tribunal civil de Lyon, au Palais-de-Justice, place Saint-Jean, à l'adjudication définitive d'une maison située à la Guillotière, Grande-Rue, n° 60, et d'une terre sise en la commune de Genas, canton de Meyzieux (Isère), dépendants de la succession de Marie Buisson, veuve de Philibert Alix.

Même étude.

(1615) Le samedi sept décembre mil huit cent trente-neuf, aura lieu, à l'audience et pardevant le tribunal civil de Lyon, au Palais-de-Justice, place Saint-Jean, à dix heures du matin, l'adjudication définitive d'une maison située à Lyon, rue du Bessard, n° 11, dépendant des successions des mariés Planet et Deville.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ÉTUDE DE M^e HENNEQUIN, NOTAIRE, RUE LAFONT, 2,
SUCESSEUR DE M^e CASATI.

ADJUDICATION VOLONTAIRE ET DÉFINITIVE,
En l'étude et par le ministère de M^e Hennequin, notaire à Lyon,
le mardi dix décembre mil huit cent trente-neuf, à onze heures du matin,

D'UNE MAISON APPARTENANT A M. BONHOMME,
Située à Lyon, rue Imbert-Colomès, 1.

Cette maison est composée de caves voûtées, rez-de-chaussée, cinq étages et greniers, les étages ayant huit croisées de face sur la rue; puits à eau claire, petite cour et dépendances.

L'acquisition de cette maison offrira un placement à six pour cent.

On donnera des facilités pour le paiement du prix.

S'adresser, pour les renseignements et traiter de la vente, avant l'adjudication, audit M^e Hennequin, notaire, s'il est fait des offres suffisantes. (1606)

ANNONCES DIVERSES.

(6986) A VENDRE. — Une très-belle chambre obscure pouvant servir à un Daguerreotype.

S'adresser au concierge de l'hôtel de la Poste-aux-Lettres, place Bellecour.

MODES DE PARIS.

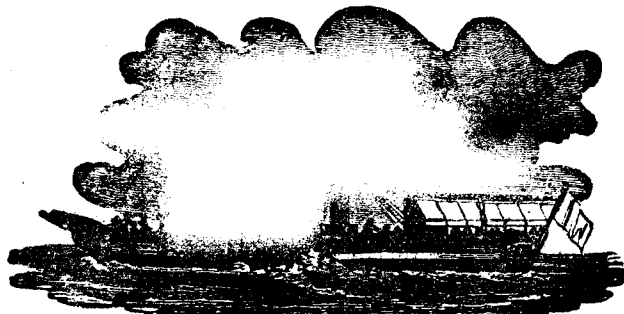
La vente qui pendant plusieurs saisons a été tenue à l'hôtel de Milan, se tient actuellement rue de la Cage, n° 10, au 3^e.

Chapeaux à 12 fr.
Chapeaux avec fleurs ou ornements nou-
veaux 14 fr. à 18 fr.
Chapeaux en velours 24 fr. à 30 fr.
(6942)

(6984) A VENDRE. — Plusieurs bachats en pierre, petits et grands.
S'adresser à M. Drut, marchand tripier, place Saint-Paul.

MALADIES
DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac, de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, les palpitations, les crises nerveuses, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, pharmacien-chimiste, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons. — A Genève, chez M. Karcher, droguiste, place Dumolard. (2039)

(291) COMPAGNIE GÉNÉRALE
DES BATEAUX A VAPEUR
DU RHONE.

A dater du dimanche 6 octobre,
LES DÉPARTS POUR
AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.
Ont lieu, tous les jours, à SIX HEURES du matin, du
port de la Charité.

GUÉRISON

DES MALADIES SECRÈTES, HUMEURS, ET DE TOUT VICE QUELCONQUE
DU SANG.

Par le Sirop végétal de Salsepareille.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant purgatif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les écrouelles et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fluxus blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procurent une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mourret fils, épiciers, rue Marchande.

A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande Rue.

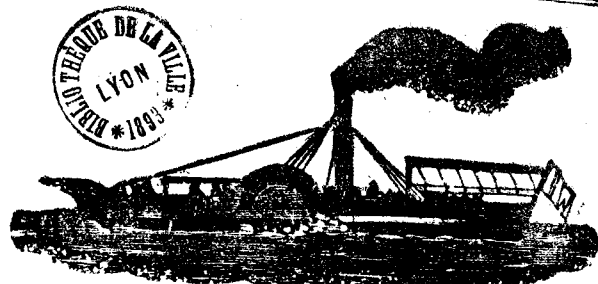
A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers, et chez M. Beaulieu, directeur des messageries générales, en face du pont.

A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.

A Genève, chez Burkcl, droguiste, rue du Terrallié. (2025)

Jeunes Chiens.

Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infail-
lible, à la pharmacie Courtois, place des Pénitents-de-
la-Croix, près la Banque. — A Genève, chez Burkcl, dro-
guiste, rue du Terrallié. (2107)

BATEAUX A VAPEUR
DE LYON A CHALON.

Les beaux bateaux LE CYGNE et L'AIGLE, connus par
la supériorité de leur marche et leur bonne tenue,
PARTIRONT TOUS LES JOURS, A SIX HEURES DU MATIN,
L'AIGLE les jours IMPAIRS,
Le CYGNE les jours PAIRS. (293)



MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT,
LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la
méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur Tui-
vaud, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien,
place Bellecour, n° 12. (2102)

Les dépôts du SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU et
du SIROP VERMIFUGE, véritable contre-verse, sont toujours:
à Villefranche, chez M^e Grobert, modiste; à Mâcon, chez
M. Pachon, confiseur; à Chalon, chez M^e Ve Grosperre.
— Les topettes du Sirop vermifuge sont revêtues de deux
étiquettes très-distinctives et d'un cachet en cire rouge
portant en toutes lettres: Sirop vermifuge de Macors, à Lyon.
(2121)

Méthode Pacini.

M. l'avocat Pacini ouvrira un cours de grammaire et
d'orthographe françaises en 25 leçons, pour les Dames,
et le 9 décembre, à trois heures après midi. Il suffit de sa-
voir lire et écrire sous la dictée pour suivre ce cours. Se
voir inscrire chez M. Pacini, de huit à dix heures du ma-
tin et de quatre à cinq heures du soir, rue de l'Enfant-
qui-Pisse, n° 2, au 2^e, où l'on trouve sa méthode im-
primée; prix : 5 f. (6985)

SIROP PECTORAL

DE MOU DE VEAU.

Il guérit promptement les rhumes, toux, catarrhes,
coqueluches, asthmes, irritations, et toutes les ma-
ladies de la poitrine.

Se vend, avec une instruction, à la pharmacie de Quel,
rue de l'Arbre-Sec, n° 31, à Lyon. (2123)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLIERE, 19.